

ENFANCE SANS BARREAUX

BULLETIN | Juin 2021

ÉDITO

Chers partenaires,

Ce nouveau bulletin se fait l'écho de deux nouvelles publications réalisées par le BICE et le BNCE-Togo sur des outils pratiques pour faciliter la compréhension des lois et des procédures relatives à la justice pour enfants à l'attention des parents, des communautés et des enfants. De même, il illustre le travail mené au Conseil des droits de l'homme pour rappeler l'impact de la Covid-19 sur les enfants privés de liberté au Guatemala et les apports fournis au Comité des droits de l'enfant pour l'élaboration de l'Observation générale N° 25 sur le lien entre environnement digital et justice des mineurs.

Comme vous le savez, le trimestre juillet-septembre 2021 sera le dernier du programme Enfance sans Barreaux, un chemin qui avait commencé en 2009 pour l'Amérique latine et en 2012 pour l'Afrique. Les activités de valorisation et le processus d'évaluation, que nous avons déjà commencé à préparer conjointement au Congrès que OPA Niños Libres est en train d'organiser pour la région Amérique latine, permettront de montrer tant les acquis obtenus pour promouvoir les mesures alternatives à la privation de liberté et la réinsertion socio-familiale des enfants qui ont été en conflit avec la loi que les changements intervenus dans le cadre des organes de protection des droits de l'enfant de l'ONU.

Préparer la réinsertion, prévenir la récurrence restent des enjeux essentiels : l'initiative, présentée dans ce bulletin, qui a été lancée, avec l'appui du BICE, par les RTC-Colombie, et qui commence dans le cadre d'EsB et se projette au-delà de sa clôture, est un exemple sur lequel je vous invite à réfléchir.

Alessandra Aula,
Secrétaire générale du BICE

COLOMBIE : AIDER LES JEUNES À DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ GÉNÉRATRICE DE REVENUS

Accompagner la construction de projets de vie qui favorisent la réintégration économique d'adolescents et de jeunes dans leur communauté, tel est le dispositif développé en Colombie par les Tertiaires Capucins, avec le soutien du BICE.



Les Tertiaires Capucins (RTC) en Colombie ont lancé une initiative ambitieuse pour permettre aux adolescents accompagnés dans un chemin de justice réparatrice par Enfance sans Barreaux de développer une activité génératrice de revenus dans la durée. L'idée d'appuyer leur insertion dans le monde du travail n'est pas nouvelle car les RTC leur proposaient déjà des ateliers professionnels, notamment dans l'artisanat (menuiserie, cuisine, fabrication de bijoux, couture ...) afin de faciliter leur réinsertion et de prévenir la récidive. Mais, désormais, il s'agit de commencer une vraie démarche entrepreneuriale.

Avec le projet qui se met en place, 140 jeunes entre 16 et 22 ans seront accompagnés pour acquérir leur autonomie financière. La première étape sera théorique : présentation des différents métiers, découverte de l'entreprise, analyse de marché pour identifier les besoins et tester la viabilité des projets, formation aux outils du marketing digital.

Des entreprises solidaires, proches de la congrégation, s'impliqueront dès cette étape à l'issue de laquelle chaque jeune décidera de l'objet de son activité. Certains effectueront des stages professionnels, d'autres continueront leur spécialisa-

tion, et environ 35 lanceront leur petite entreprise. Celle-ci se concrétisera par une inscription au registre du commerce et un suivi rapproché de la part des RTC.

Reconquérir sa place dans la société

Pour ces jeunes qui ont eu affaire à la justice, reprendre confiance et susciter la confiance est capital. Les RTC prévoient donc également tout un travail de sensibilisation des communautés pour faire reconnaître ces entreprises et montrer que les jeunes sont à même d'apporter un service et un savoir-faire.

En outre, la boulangerie Bethléem (littéralement « la maison du pain ») va bientôt ouvrir ses portes. Huit cours sont impartis par un maître artisan boulanger à un total de 280 adolescents intéressés à se former et à préparer leur insertion professionnelle. À l'obtention de leur diplôme, ces jeunes auront appris à préparer des produits en suivant les normes et protocoles appropriés pour fournir un service de qualité et pourront accéder à un emploi digne qui contribuera à améliorer également les conditions de vie de leur famille.

PLAIDOYER : IMPACT DE LA PANDÉMIE SUR LES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ AU GUATEMALA

Lors de la 46^e session du Conseil des droits de l'homme, le BICE a présenté une communication orale sur l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur les enfants privés de liberté au Guatemala.



Dans une communication délivrée lors de la 46^e session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui s'est tenue en virtuel du 22 février au 24 mars 2021, le BICE et l'Instituto de Estudios Comparados en Ciencias Penales de Guatemala (ICCPG) ont, à la suite du rapport annuel du Bureau du Haut-Commissariat des Nations unies au Guatemala, souligné l'impact de la crise sanitaire sur les enfants dans le système pénitentiaire.

Les visites des familles suspendues

En effet, en raison de la pandémie de la Covid-19, le système pénitentiaire a suspendu, le 16 mars 2020, les visites des familles et des proches dans les lieux de détention afin d'éviter la contagion dans ces endroits déjà surpeuplés. La surpopulation carcérale est estimée à 270 %, certaines prisons fonctionnant jusqu'à 10 fois au-delà de leur capacité.

En conséquence, les services sociaux, les programmes de parentalité et la

formation professionnelle dispensés aux enfants en détention ont été gravement perturbés. Les enfants détenus ne peuvent pas sortir et n'ont pas reçu de moyens de communication alternatifs pour rester en contact avec leurs proches.

La pandémie a ainsi exacerbé les obstacles rencontrés par les travailleurs sociaux et les institutions œuvrant pour les enfants et les adolescents incarcérés.

Procédure judiciaire ralentie

Par ailleurs, le BICE et l'ICCPG ont exprimé leur préoccupation par rapport au retard et aux obstacles dans la procédure judiciaire de l'affaire du drame du Hogar Seguro Virgen de Asunción. Les ayants-droit des 41 filles décédées en 2017 dans ce foyer n'ont toujours pas eu accès à la justice et les 15 survivantes ont été confrontées à des retards et des obstacles importants pour accéder à la pension qui leur a été accordée par le Congrès guatémaltèque en 2018.

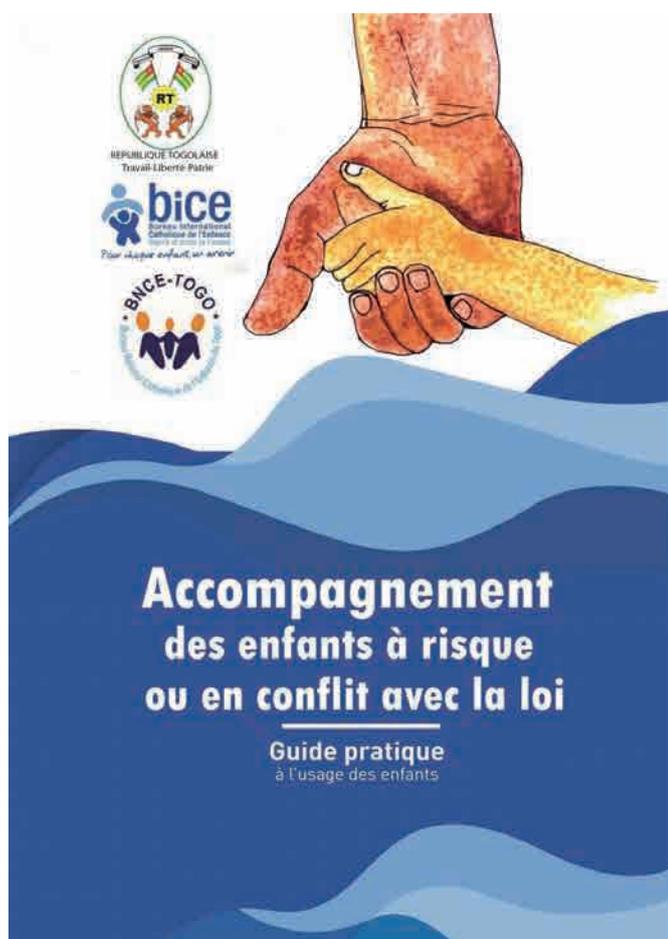
Recommandations du BICE et de l'ICCPG

Le BICE et l'ICCPG ont ainsi recommandé aux autorités du Guatemala de :

- effectuer régulièrement des tests de dépistage de la Covid-19 dans les lieux de détention pour enfants afin de prendre les mesures appropriées en cas de résultats positifs ;
- libérer les enfants et adolescents incarcérés qui ont commis des délits mineurs ;
- s'assurer que les services et activités sociaux, médicaux, psychologiques, parentaux et de formation en détention soient dûment fournis dans le respect des gestes barrières ;
- accélérer les procédures judiciaires dans l'affaire Hogar Seguro Virgen de Asunción et payer sans délai aux survivants, aux victimes et à leurs ayants droits la pension allouée depuis 2018.

TOGO : DEUX GUIDES SUR LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Dans le cadre du développement d'outils pratiques pour favoriser la maîtrise et le suivi adéquat des lois et des procédures relatives à la justice pour enfants, le BICE et le BNCE-Togo ont élaboré avec l'appui technique d'experts et de praticiens togolais deux guides : un à l'usage des enfants, un autre à l'usage des parents de la communauté. Les deux Guides sont élaborés dans un langage accessible et sont illustrés par des dessins.



Accompagnement des enfants à risque ou en conflit avec la loi : guide pratique à l'usage des enfants

Ce guide destiné aux enfants souligne l'importance du respect par les enfants des valeurs humaines au sein de la famille et de la communauté. L'obéissance aux parents et aux enseignants ainsi que l'assiduité à l'école ont été particulièrement mis en relief. Cet ouvrage relève les infractions les plus souvent commises par les enfants, le processus de médiation pénale pour éviter le parcours judiciaire qui peut s'avérer traumatisant pour l'enfant, avant d'insister sur la responsabilisation de l'enfant via un projet de vie pour une réinsertion durable.

Ce guide fournit les contacts des maisons de justice qui sont des services de l'État mais également des centres de prise en charge et d'accompagnement des enfants gérés par des ONG.

Il oriente aussi l'enfant à travers un parcours de prise de conscience vers le développement de son projet de vie, les bonnes questions à poser et les réponses plausibles, les personnes et services qui peuvent lui prêter concours et assistance. Dans la phase préparatoire comme dans celles de l'exécution et du suivi de son projet de vie, l'enfant est guidé et conseillé.

Cet ouvrage se termine par un Quiz. Il s'agit d'un petit test avec des questions simples qui permet de réviser et de vérifier les connaissances de l'enfant.

Pour renforcer la sensibilisation sur l'utilisation des guides, huit affiches ont été diffusées :



Retrouvez les quatre autres affiches, page suivante

Accompagnement des enfants à risque ou en conflit avec la loi : guide pratique à l'usage des parents et communautés

Ce guide à l'intention des parents et des communautés insiste notamment sur la prévention. À cet effet, il prône :

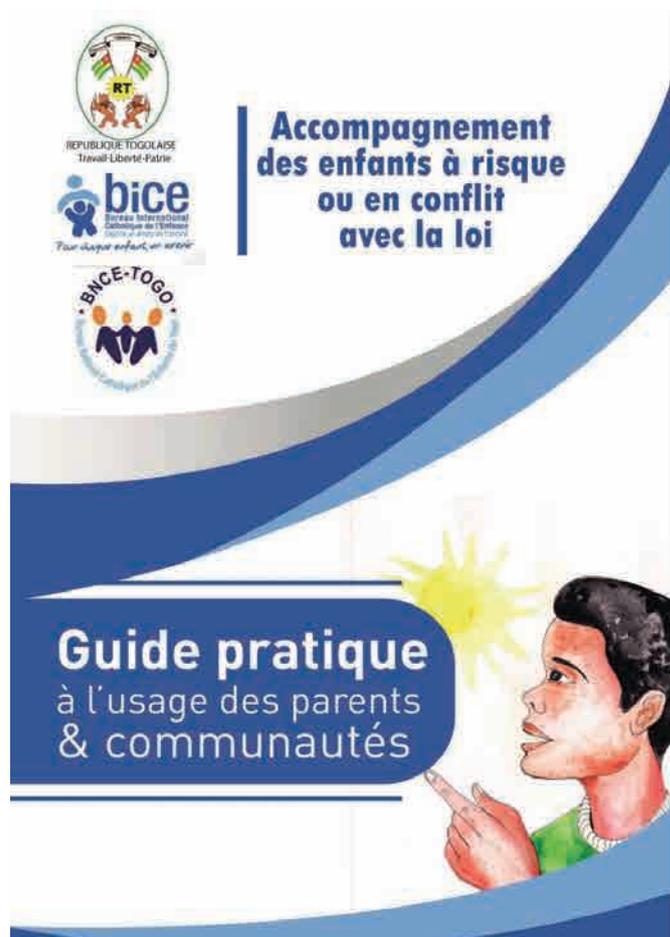
- l' « école des parents » pour s'enrichir des expériences des uns et des autres ;
- la parentalité bienveillante et responsable pour mieux communiquer, jouer, écouter et faire preuve de fermeté au besoin avec les enfants ;
- la connaissance de l'évolution physique, physiologique et cognitive de l'enfant, dès la petite enfance jusqu'à l'adolescence pour mieux comprendre ses besoins qui peuvent être exprimés parfois de manière violente ;
- un meilleur exercice de l'autorité parentale en tenant compte de ses difficultés et ses joies, en faisant participer les enfants aux décisions qui les concernent, en enregistrant les enfants à l'état civil pour leur obtenir un acte de naissance, passeport pour l'accès aux droits, en les accompagnant dans leur parcours scolaire, en surveillant leurs fréquentations et en leur évitant d'emprunter le chemin de la délinquance.

En outre, ce guide considère la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, le respect de la dignité des enfants et la présence active des parents aux côtés de leur enfant en contact avec le système de justice, comme des éléments fondamentaux.

Lorsque l'enfant est en conflit avec la loi, cet ouvrage appelle à la mise en œuvre d'une justice réparatrice telle que cela ressort du Code de l'enfant de 2007. Les mesures non privatives de liberté priment sur celles conduisant à l'emprisonnement. Les cercles réparateurs, notamment via la médiation pénale, sont recommandés.

Si l'enfant doit aller devant le juge, ce guide explique les garanties fondamentales, les règles spécifiques applicables aux enfants, le traitement de l'affaire par le juge, le rôle des parents, des avocats et des travailleurs sociaux. En dehors des mesures de substitution à la privation de liberté, ce livre fournit les contacts des maisons de justice et des centres de prise en charge des enfants.

Il offre des orientations pratiques et présente le dispositif que doivent mettre en place les centres d'accompagnement



et de prise en charge pour une réinsertion durable de l'enfant. Les visites des enfants en détention comme dans les centres de rééducation sont nécessaires car elles permettent la participation des parents au développement du projet de vie de l'enfant et amorcent le changement de relation parent-enfant.

Ce guide à l'usage des parents et des communautés montre pourquoi, quand, comment et où les parents et la communauté doivent s'impliquer dans l'élaboration, l'exécution et le suivi du projet de vie de l'enfant pour éviter la récidive et favoriser une réinsertion durable.

Ce guide s'achève sur un quiz qui permet de faire réviser les notions explicitées.

Voici les autres affiches diffusées pour sensibiliser le plus grand nombre sur l'utilisation des guides :



L'ENVIRONNEMENT NUMÉRIQUE ET L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE JUVÉNILE

L'Observation générale n°25 du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CRC/C/GC/25, §§ 117-120) est une explication de texte sur l'impact de la digitalisation et le développement exponentiel des nouvelles technologies et les réseaux sociaux sur les droits de l'enfant. C'est un texte de référence et d'orientation pour les États dans plusieurs domaines dont celui de l'administration de la justice pour enfants.

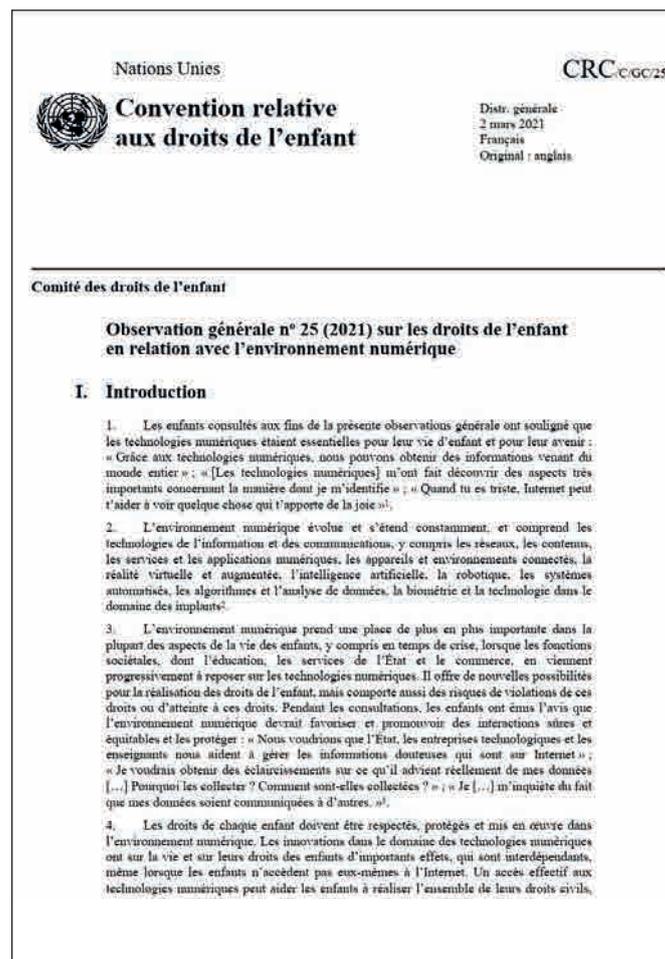
L'Observation a recommandé aux États de « tenir compte des effets des lois sur les enfants, se concentrer sur la prévention et mettre tout en œuvre pour créer et utiliser des solutions autres que le recours à la justice pénale ».

Par ailleurs, les experts de l'ONU ont recommandé à ce que les logiciels de reconnaissance faciale, et les procédures de détermination du profil de risque dans le cadre de la prévention, des enquêtes et des poursuites pénales ne soient pas utilisés pour cibler injustement les enfants soupçonnés ou accusés d'infractions pénales ni utilisés d'une manière qui viole les droits de l'enfant, en particulier le droit à la protection de la vie privée, le droit à la dignité et le droit à la liberté d'association.

Quant à la numérisation des procédures judiciaires, l'Observation générale a noté que l'absence de contacts physiques qu'elle génère peut avoir des effets négatifs sur les mesures de réadaptation et de justice réparatrice fondées sur le développement de relations avec l'en-

fant. Dans de tels cas, et également lorsque l'enfant est privé de liberté, les États sont appelés à « prévoir le maintien de contacts en personne afin de faciliter la capacité de l'enfant à collaborer utilement avec les tribunaux et de s'impliquer dans sa réadaptation ».

Le BICE a contribué au développement de cette Observation générale en insistant, notamment, sur les opportunités qu'offre la digitalisation pour établir un système de justice pour enfants capable de connecter les acteurs de la justice pour enfants entre eux pour faciliter la synergie et le partage d'informations sur l'ensemble du territoire national. Par ailleurs, à la lumière de l'Étude mondiale des Nations unies sur la privation de liberté des enfants (A/74/136), le BICE a également proposé d'utiliser la numérisation pour la collecte et l'analyse des données statistiques désagrégées au service du système de justice pour enfants capable de développer et de mettre en œuvre des programmes et services plus adaptés à la réalité et aux besoins.



“

Le programme Enfance sans barreaux a pour objectif le développement et la promotion de systèmes de justice juvénile prévoyant l'utilisation de mesures de substitution à la privation de liberté, afin de favoriser la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi.

”

LES ORGANISATIONS PARTENAIRES



Partenaire du réseau bice
Dignité et droits de l'enfant



Religiosos Terciarios Capuchini



OPA - Niños Libres

Avec le soutien de :



et de généreux donateurs privés



www.bice.org